



Monsieur Michel Pélieu
Président du Conseil départemental
des Hautes-Pyrénées
6, rue Gaston Manent
65000 Tarbes

Tarbes, le 20 mai 2026

Objet : Lettre ouverte Dégradation des conditions de travail

Monsieur le Président,

Par la présente, nous souhaitons à nouveau attirer votre attention sur la situation alarmante des conditions de travail au sein du Département.

Attachés aux valeurs républicaines en général, et à celles de notre institution en particulier, il nous semble de notre devoir de vous alerter sur des dérives managériales qui compromettent sérieusement aujourd'hui l'efficacité de notre action publique.

Nous constatons avec une vive inquiétude que des directeurs de service basent désormais leurs actions autour de « stratégies d'entreprises ». **Or, le Département des Hautes-Pyrénées n'est pas une entreprise, c'est une collectivité territoriale.**

Cette confusion des genres occulte la mission première de notre administration : le service aux usagers et la solidarité territoriale, qui ne peuvent être soumis à de simples logiques de rentabilité ou de marketing institutionnel.

Cette gestion « privatisée » s'accompagne d'une **multiplication des contrats de droit privé, et des « contrats de projet », au détriment du statut des fonctionnaires** et des agents titulaires de notre collectivité. Cette précarisation de l'emploi public fragilise les équipes, fragmente les collectifs de travail et dilue l'expertise historique de notre département.

Les conséquences sur le terrain sont manifestes :

- **Une baisse significative de la motivation des agents** : le sentiment d'un manque de reconnaissance et d'une perte de sens au travail s'est globalisé.
- **Une gestion de crise permanente** : nous déplorons une stratégie « au cas par cas » et un simple colmatage des brèches, sans jamais s'attaquer aux causes réelles des problèmes et dysfonctionnements. En laissant les situations se détériorer faute de vision à long terme, la direction place les agents dans une insécurité professionnelle croissante.

Plus grave encore, la sécurité et la santé des agents semblent reléguées au second plan. **Nous dénonçons le manque de médecine du travail et l'absence totale de visites médicales pour les agents.** Nous vous rappelons que ces visites sont pourtant **réglementaires et obligatoires.**

Selon l'**article L. 812-4 du Code de la fonction publique** (reprenant les principes du Code du travail), l'autorité territoriale est responsable de la santé et de la sécurité des agents, tant physique que mentale. L'absence de suivi médical constitue un manquement grave à l'obligation de sécurité de résultat qui incombe à l'employeur.

Nous déplorons que les alertes répétées, et les solutions opérationnelles que nous avons présentées, soient ignorées, nuisant au climat de confiance nécessaire au bon fonctionnement de notre collectivité.

Cela fait plusieurs années déjà que le syndicat CGT CD65 pousse pour qu'un audit sur les conditions de travail soit réalisé, en laissant librement la parole aux agents.

Monsieur le Président, le service public ne peut se gérer par des méthodes de « flux tendus » ou de court-termisme managérial. La santé des agents et la qualité des services rendus aux Haut-Pyrénéens, et in fine, l'image et l'attractivité de notre collectivité.

Nous sollicitons de votre haute bienveillance le lancement sans délai de cet audit et la finalisation de la mise en conformité de la collectivité vis-à-vis de ses obligations médicales et statutaires.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Pour le Syndicat CGT CD65
La Secrétaire générale
Laurence Tréhard

